



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZAK - MM AYRAL –BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI – FRANCES (Suppléante) FRASSIN – RABOU – MM BARBERA - BOUTIE – CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS – VANDENDRIESSCHE – VIALA B

N° 2021/136

Objet : Budget Principal 2021 : décision modificative n°3 - Virements de crédits

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser les écritures avec la trésorerie, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
FONCTIONNEMENT			022	-1 020 €
			7391178	1 020 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°3 du Budget Principal prévoyant la régularisation comptable présentée dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 14 décembre 2021.

Le Président,

Thierry BARDOU

